

## **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

1. Identification du puits		
Nom du puits	Prospère, Saint-Ours No 2	
Numéro du puits	B106	
MRC	Pierre-De Saurel	
Municipalité	Saint-Ours	

2. Informations générales sur l'inspection		
Inspecteur	Vernhar Beaulac	
Inspecteur	Kym Bernard	
Accompagné de		
Système géodésique	NAD 83	
Format des coordonnées	Degré décimaux	
Type inspection	Complète	
Date	2019-09-26	
Vérification sécurité	Effectuée	
Heure de début et fin	13h30 à 15h30	
Conditions météorologiques	Pluie	
Température ambiante (°C)	18	

3. Instruments utilisés	
Instrument	Commentaires
SCHONSTED GA-92XT Détecteur magnétique	
RKI-GX 6000 Détecteur de gaz	
GPS Garmin GPSMAP 64ST	

4. Personne(s	) rencontrée(s)			
#	Nom	Rôle	Téléphone	Adresse courriel
1				
2				
3				
4				
		Témoignages		
1				
2				
3				
4				



## **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

5. Accès terrain			
Élément à vérifier	Coordonnées	Latitude	Longitude
Fin de la surface carrossable	45,909670,-73,149064	45,909670	-73,149064

6. Reconnaissance terrain		
Élément à vérifier	Description	
Type de terrain	Champs agricole	

7. Indices en surface d'anciens forages				
Туре	Mode de récupération suggéré			
Aucun				
Commentaires				

_

Coordonnées GPS	Intensité du signal			
45,90973,-73,14528	Très fort			
Commentaires				
_	45,90973,-73,14528			



## **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

10. Caractéristiques du puit	ts			
Élément à vérifier	Description		Commentaire	s
Tête de puits	Absente			
Évent de surface	Absent			
Profondeur des tubages (cm)	tubage non atteint	plus de 4 pied	s 9 pouces	
Hauteur des tubages au dessus du sol (cm)				
Diamètre du tubage extérieur (cm)	tubage non atteint			
Présence d'une plaque soudée sur le tubage	Impossible à vérifier			
Présence de ciment obturant le tubage	Impossible à vérifier		53-54	
Test de l'eau savonneuse	Absence de bulles	La nappe phré	éatique a été atteinte	
Panneau d'identification	Non			
Les coordonnées GPS de précision ont été prises	Non			
11. Émanation et migration				
	Point de mesure		%LIE	%GAZ
Au tubage ou à l'évent				
#1 À l'intérieur de 50 centimètres				
#2 À l'intérieur de 50 centimètres				
#1 À 4 mètres				
#2 À 4 mètres				
#3 À 4 mètres				
#4 À 4 mètres	IF à l'intérieur de 50 cm ou à	4 m faire les r	 nesures aux 4 coins cardina:	ıx de la limite de migration
		•	des indices de migrations so	•
		Commentaires	3	



#### **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

Description de l'indice de				
Description de l'indice de contamination	Localisation	Échantillonnage	Profondeur (cm)	Identification
Commentaires				
		contamination	Contamination	contamination (cm)

13. Conclusions et recommandations				
Éléments	Constats	Commentaires		
Le puits est localisé	Oui			
Risque pour l'environnement	Non-applicable			
Reprendre la recherche	Non			
Statut	Travaux à réaliser	Faire un test de migration de gaz.		
Coupe du tubage	Non-applicable			
Ramassage des débris d'anciens forages	Non-applicable			
Pancarte	À faire			
Prochaine inspection recommandée	2020			
Autre				
Conclusion				

Le puits est considéré comme localisé, car un signal magnétique probant correspondant à un relevé magnétométrique a été observé. Aucun indice organoleptique de contamination de l'eau et/ou du sol n'a été observé. Une inspection supplémentaire est requise afin de réaliser un test de migration de gaz. Pour ces raisons, l'état du puits est : Travaux à réaliser.



## **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

Signatures Signature rapport d'inspection ( 1 à 12 )		
Vernhar Beaulac	52.54	
Inspecteur	53-54	2020-02-13
Kym Bernard	53-54	
Inspecteur		2020-02-13
	Signature de la vérification (13)	
Vérifié par	Signature	Date
Arnaud Montreuil-Drolet	53-54	2020-02-11
Coordonnateur aux opérations		2020-02-11
David Fortin	F2.54	2020-02-11
Inspecteur	53-54	2020-02-11

# Photos de l'inspection

Site Photo 1
Site



## **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

Photo 2 Forte détection



Photo 3	